

**FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL SUD-OUEST**

LIGUE WILAYA DE FOOTBALL NAAMA

Site web : <https://www.lwfnaama.dz/> Facebook : lwfnaama / Email: lwfnaama@hotmail.fr

COMMISSION WILAYA DE DISCIPLINE

Procès –Verbale N°12 Séance du 03/04/2023

Membres Présents :

MM LASKRI	Habib	Président
CHELLALI	Ahmed	Secrétaire
KHERRAFI	Ghrissi	Membre

*****Championnat Division Honneur *****

ORDRE DU JOUR

1- Traitement des affaires

1 °) TRAITEMENT DES AFFAIRES

- Vu les pièces versées au dossier

12^{ème} journée

AFFAIRE N°40: Rencontre IRBA // MBA du 31-03-2023

Joueurs expulsés :

- SEMARI Chikh Licence n° 22W45J0231 « IRBA » pour Cumul carton (CAS +CAS)
Sanction 01 match ferme Article 103 des R.G. de la FAF
- ALLAOUI Mohamed Licence n° 22W45J0171 « MBA » pour Cumul carton (CAS +CAS)
Sanction 01 match ferme Article 103 des R.G. de la FAF

AFFAIRE N° 41: Rencontre JMK // WAB du 31-03-2023

Joueurs Avertis :

- MEKID Fayçal Licence n° 22W45J0176 «WAB » pour Contestation Décision
01 Match ferme + 1000.00 da Amende Article 101 des R.G de la FAF

Joueurs signaler en fin partie:

- KOUADRI Abdenour Licence n° 22W45J0173 «WAB » pour Tentative d'agression
Sanction 04 match ferme + Amende de 5000.00 DA Article 120 des R.G. de la FAF

AFFAIRE N° 42: Rencontre JNT // CSBA du 31-03-2023

Partie non jouée

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu les pièces versées au dossier
- Attendu que l'arbitre de la rencontre JNT / CSBA na pas en lieu suite de l'absence de l'équipe JNTiout au lieu et heure prévue de la rencontre
- Attendu qu' après la tente d'un laps de temps réglementaire l'arbitre établie un constat d'absence de l'équipe JNTiout
- Attendu que l'arbitre en agissant de la sort a fait une juste application de la réglementation.

Par ces motifs la commission décide (Article 62 des R.G de la FAF. Phase retour)

- Match perdu par pénalité pour JNT pour en attribuer le gain au CSBA qui marque (trois)
03 point et un score de trois (03) but a zéro (00)
- Défalcation de 06 points pour l'équipe JNT
- Amende de 15.000.00DA de l'équipe JNT.

AFFAIRE N° 43: Rencontre CASEK // ECB du 31-03-2023

Partie non jouée

- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Attendu que l'arbitre de la rencontre CASEK / ECB n'a pas eu lieu suite de l'absence de l'équipe ECB au lieu et heure prévue de la rencontre
- Attendu qu'après la tentative d'un laps de temps réglementaire l'arbitre établit un constat d'absence de l'équipe ECB
- Attendu que l'arbitre en agissant de la sorte a fait une juste application de la réglementation

Par ces motifs la commission décide (Article 62 des R.G de la FAF. Phase retour)

- Match perdu par pénalité pour ECB pour en attribuer le gain au CASEK qui marque (trois) 03 point et un score de trois (03) buts à zéro (00)
- Défalcation de 06 points pour l'équipe ECB
- Amende de 15.000.000 DA de l'équipe ECB.

**Président de la Commission
H.LASKRI**